

Administration du système : gestion des années académiques

[Revenir à la page principale](#)

3. Gestion des classes pour l'année en cours

Définition : une classe est l'association des éléments suivants :

- cours (en ce y compris son degré)
- professeur
- horaire
- local (en ce y compris la section qui l'héberge)
- élève (un ou plusieurs)

3. Gestion des classes pour l'année en cours :

TOUS

Domaine	Section	Classe	Libellé interne	Cours	Degré	Filière	Professeur	Edt
Danse	Andenne	A-jazz-J4	A-jazz-J4 F1-F2	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Andenne	A-jazz-J6	A-jazz-J6 F3-F4	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Andenne	A-jazz-J8	A-jazz-J8 Q1-Q7	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-C1	H-claq-C1	Claqueffes	-		BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-C2	H-claq-C2	Claqueffes	-		BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D1	H-claq-D1	Danse classique (FP)	p1	preparatoire	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D2	H-claq-D2	Danse classique (FP)	p2	preparatoire	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D3	H-claq-D3 F1	Danse classique	-	enfant	SCHOLSEN Noëlla	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D4	H-claq-D4 F2	Danse classique	-	enfant	SCHOLSEN Noëlla	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D5	H-claq-D5 F3	Danse classique	-	enfant	SCHOLSEN Noëlla	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D6	H-claq-D6 F4	Danse classique	-	enfant	SEDOWA Elena	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D7	H-claq-D7 Q1-Q3	Danse classique	-	enfant	SEDOWA Elena	Détails Supprimer
Danse	Play	H-claq-D8	H-claq-D8 Q4-Q7	Danse classique	-	enfant	SEDOWA Elena	Détails Supprimer
Danse	Play	H-jazz-J1	H-jazz-J1 F1-F2	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-jazz-J2	H-jazz-J2 F3-F4	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer
Danse	Play	H-jazz-J3	H-jazz-J3 Q1-Q7	Danse jazz	-	enfant	BODART Canale	Détails Supprimer

Édition - 1^{re} partie

Administration > Gestion des années académiques > Edition d'une année > Edition d'une classe

Classe

Année : 2017

Section (*) : 1 - Section 1

Code cours (*) : DA07 # clausus (*) : 24

Cours (*) : Danse classique

Degré (*) : F1 Filière : Enfant

Professeur (*) : RYVNYZ nyvgvaP

Libellé interne (*) : Danse classique

Dans cette 1^{re} partie, vous définissez :

- Section : le contenu du menu dépend des sections enregistrées (voir [Administration du système : gestion des sections](#))
- Code cours : 10 caractères maximum pour un libellé propre à l'école permettant d'identifier sans ambiguïté chaque classe
- # clausus : pour numerus clausus, soit un nombre maximum d'élèves acceptés dans la classe ; notez 0 (zéro) s'il n'y a pas de limite
[L'Assistant d'inscription](#) refusera toute inscription dans une classe une fois le numerus clausus atteint.
- Cours : le contenu du menu dépend des libellés internes enregistrés (voir [Administration du système : gestion de cours](#))
- Degré :

- notez un libellé déjà enregistré dans les filières (voir [Administration du système : gestion des filières](#))
- laissez - (tiret) pour que la classe soit accessible à tous les degrés.
- Filière :
 - - (tiret) : p.ex. pour un cours complémentaire qui ne comporte aucune filière
 - préparatoire : si la classe est destinée à des enfants de 5, 6 ou 7 ans
 - enfants ou adultes : explicite
- Professeur : le contenu du menu dépend des professeurs enregistrés (voir [Gestion des professeurs](#))
- Libellé interne : comme le nom l'indique
Conseil : si le Code cours est explicite, vous pouvez le reprendre ici.

Astuce : Au moment de l'encodage des inscriptions, il arrive fréquemment que le "cadre" soit incomplet ; l'école ne sait pas toujours quel professeur s'occupera de telle classe. Pour ne pas rester en panne et oublier d'encoder des curriculums, vous pouvez activer la gestion des listes d'attentes pour ce cours. Un fois le professeur défini, via le module de placement, vous pourrez enrôler les élèves concernés.

Cas du groupement de classes : il se peut que vous ayez à grouper, dans la même classe, des élèves pourtant inscrits à des cours différents. Dès lors, saisissez dans les classes concernées, le même **Code cours** et sélectionnez le même **professeur** ainsi que le même **# clausus**. Lesahr^{web} tiendra ainsi compte de la limite commune à ces classes. Par exemple, "Clarinette" et "Saxophone" peuvent être 2 cours différents, donnés par le même professeur, et feraient partie de la même classe.

Édition - 2^e partie

☒ Afficher les horaires dans les grilles d'inscription

☒ Afficher les horaires sur document ou web

☐ NON modifiable dans l'intranet des professeurs

Format : [nom du jour] de ..h.. à ..h.. (ex. "samedi de 09h15 à 13h05")

Horaire 1 : Officiel	jeudi de 16h30 à 17h20	local : Section 1 - C3 avec piano	# de périodes : 1
Interne			
Horaire 2 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 3 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 4 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 5 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 6 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 7 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 8 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 9 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			
Horaire 10 : Officiel		local : -	# de périodes : 0
Interne			

Dans cette 2^e partie, trois cases à cocher :

- Afficher les horaires dans les grilles d'inscription : cette case est cochée par défaut.
 - Elle provoque l'affichage des horaires de la classe dans l'édition des curriculums élèves (voir [Gestion des inscriptions, Curriculums](#)).
 - L'horaire des cours collectifs est utile pour faire le choix pertinent de la classe ; pour un cours semi-collectif (p.ex. instrument), il n'est en général pas utile d'afficher l'horaire détaillé dans l'édition d'un curriculum.
 - Elle provoque aussi l'affichage des horaires dans [Documents > Impression de la grille horaire par cours >](#).
- Afficher les horaires sur document ou web ; si coché, les horaires seront disponibles, et uniquement dans ce cas, pour :
 - [Documents internes, Impression de la grille horaire par cours](#)
 - Affichage sur le site web public de l'école des grilles horaires cochées (pour ceux qui disposent de l'option [Animation site web public](#))
- NON modifiable dans l'intranet des professeurs : grâce à l'option "intranet", le professeur édite lui-même son horaire de cours.
Pour empêcher qu'il ne modifie des horaires déjà en place, p.ex. les cours collectifs, cochez cette case.

Ensuite, vous définissez les horaires de cours pour cette classe, en fournissant :

- l'horaire officiel au format `<html><font color="red">[ nom du jour ] de ..h.. à ..h..</font></html>`
 - le nom du jour est le nom complet en français (lundi, mardi ...)
 - les prépositions "de" et "à" sont obligatoires
 - les heures doivent respecter le format en 5 signes : 2 chiffres pour les heures, un "h" de séparation, 2 chiffres pour les minutes
 - Le format est imposé pour établir [Annexe F1 • Horaire des cours au 15/10/AAAA](#)
- l'horaire interne est prévu p.ex. pour signaler que le professeur commence plus tôt, ou finit plus tard.
Si l'horaire interne n'est pas encodé, Lesahr^{web} utilise l'horaire officiel.
- local : le contenu du menu dépend des locaux enregistrés (voir [Administration du système : gestion des locaux](#))
- # de périodes : notez le nombre de périodes officielles

Vous avez accès à 24 lignes par classe.

Deux exemples :

- Le cas d'un professeur qui donne officiellement 5 périodes de cours consécutives, mais dans ce cas, l'école lui impose une pause de 10 minutes.
 - Officiel : ... de 13h00 à 17h10, soit 5 périodes
 - Interne : ... de 13h00 à 17h20, soit 5 périodes et 10 minutes
 - # de période : 5
- Le cas d'un professeur de clarinette et saxophone : pour l'annexe F1, Lesahr^{web} utilise les libellés de cours du décret, soit dans ce cas "clarinette et saxophone". Par contre, l'école a besoin de connaître le détail. Il convient donc de créer 2 classes distinctes, de les détailler le plus précisément possible, et de les jumeler comme décrit ci-dessus au point "[Cas du regroupement de classes](#)".

Édition - 3^e partie

Horaire perso 1 :		local :	-	
Horaire perso 2 :		local :	-	
Horaire perso 3 :		local :	-	
Horaire perso 4 :		local :	-	

(*) - champ obligatoire

Dans cette 3^e partie, vous définissez les horaires personnels du professeur, par exemple parce qu'il donne bénévolement une remédiation ou qu'il étudie son instrument. Il est important de renseigner les locaux occupés pour exploiter le module d'[Occupation des locaux et remises de cours](#).

[Revenir à la page principale](#)

From:
<https://www.lesahr.be/dokuwiki/> - LesahrDoc

Permanent link:
https://www.lesahr.be/dokuwiki/doku.php/admin_annees_academiques_classes?rev=1624186008

Last update: 20/06/2021 12:46

